

**MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 22

Votants 27

Date de convocation :
15/09/2026

Date d'affichage :
15/09/2026

Numéro :50/2026

Le 21 septembre 2026, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

Présents : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurent JEANNIN, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Patricia COMBETTES, David POUTRAIN, Carole SEGURA, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE, Ghislain PELLIEUX, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Jérôme SABRIE, Denis ROUQUETTE, Jean-Claude RAFFANEL,

Absents excusés représentés : Nassera ABADLIA (Bernard DELBRUEL), Francis ALARY (Yves MONTEILLET), Laurence GUIRAUD (Patrizia DRY), Inès LEBAILLY (Martine DELEUZE), Sophie SANCHEZ (Alain CANAC).

Absents excusés non représentés :

Absents non excusés non représentés :

Secrétaire de séance : Yves MONTEILLET

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : DESIGNATION DES MEMBRES

Pour les marchés publics passés en procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres constituée selon les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée :

- du Maire ou de son représentant, président de droit,
- de cinq membres titulaires élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- de cinq membres suppléants élus dans les mêmes conditions.

Par délibération du 22 juin 2026, le Conseil Municipal a fixé les conditions de dépôt des candidatures pour la commission d'appel d'offres. Ainsi les différents groupes du Conseil Municipal ont été invités à déposer leur liste de candidats auprès de Monsieur le Maire, jusqu'au 23 août 2026.

Il convient à présent de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal peuvent décider à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public par vote à mains levées.

Les listes déposées dans les conditions prévues par la délibération du 22 juin 2026 sont les suivantes :

Liste « Lescure Ensemble » composée de :

Candidats aux postes de titulaires

- M. Yves MONTEILLET
- M. Olivier LEBRUN
- M. Francis ALARY
- Mme Françoise CHINCHOLLE
- Mme Nassera ABADLIA

Candidats aux postes de suppléants

- Mme Martine DELEUZE
- Mme Patrizia DRY
- M. Christian DUMAY
- M. Franck GARRIC

Liste « Lescure Autrement » composée de :

- M. Jérôme SABRIÉ
- M. Ghislain PELLIEUX
- Mme Claudette ROUQUETTE BAULES
- M. Alain CANAC
- Mme Sophie SANCHEZ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1411-5, D1411-3, D1411-4 et L 2121-21,
- Vu la délibération n°34/2026 du conseil municipal du 22 juin 2026 relative aux conditions de dépôt des candidatures à la commission d'appel d'offres
- Vu les listes de candidatures déposées,

▪ **PROCÈDE** au vote au scrutin public par vote à mains levées :

Nombre de votants : 27

Votes blancs : 1

Suffrages exprimés : 26

Suffrages obtenus par la liste « Lescure Ensemble » : 20

Suffrages obtenus par la liste « Lescure Autrement » : 6

▪ **DÉCLARE** élus en tant membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires :

- M. Yves MONTEILLET,
- M. Olivier LEBRUN,
- M. Francis ALARY,
- Mme Françoise CHINCHOLLE,
- M. Jérôme SABRIE,

Suppléants :

- Mme Martine DELEUZE,
- Mme Patrizia DRY,
- M. Christian DUMAY,
- M. Franck LEGARRIC,
- M. Ghislain PELLIEUX,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire,
Bernard DELBRUEL**



**La Secrétaire de séance,
Yves MONTEILLET**

